



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

MISSION D'ASSISTANCE DANS LA GESTION DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Ville de plus de 6 000 habitants située dans l'Orne

La commune avait initialement mis en place la taxe sur les emplacements publicitaires. Elle a donc automatiquement basculé vers la TLPE à compter de 2009.

Montant de la recette TLPE 2015 = 40 057 €
 TLPE 2014 = 62 545 €
 TLPE 2013 = 32 966 €

Nécessité de reprise de la base de données existante.

Solution informatique à proposer : soit les données sont accessibles par le biais d'un site internet, soit le prestataire fournira un logiciel de gestion de la TLPE utilisable en réseau.

Le contrat sera conclu pour une durée de 3 années.

Gestion des enseignes et de pré-enseignes : le prestataire devra effectuer un recensement des dispositifs au moins une fois par an. Les mesures devront être effectuées par un expert certifié en métrologie afin d'éviter toute contestation. Des photos permettront de localiser chaque enseigne ou pré-enseigne (numérisées et intégrées à la base de données).

Le prestataire aura en charge la rédaction des divers courriers de pré-déclaration, de mise en demeure de déclarer, de mise en conformité, ..., des factures et l'émission d'un fichier ORMC destiné à la trésorerie, à partir du logiciel fourni.

Une assistance et une veille juridique seront fournies par le prestataire.

Afin de simplifier la gestion, les enseignes et pré-enseignes inférieures à 1m² ne seront pas recensées.

Chaque année, au moins 30% des supports représentant au moins 75% de la recette devront être relevés. Les contribuables contestataires de l'année précédente feront également l'objet d'un examen attentif.

Il conviendra de joindre une liste des références.

Les offres seront remises en mairie pour la date limite du **30 décembre 2016** à l'adresse suivante :

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
Place de la république
61600 La Ferté Macé
Tél 02 33 14 00 40
Fax 02 33 38 86 14
mairie@lafertemace.fr